

# ATTESTATION



L'Organisme Français de Certification OFC atteste que :

## **DINOXSA**

**1814, Avenue André Lasquin, BP12,  
74701 SALLANCHES, France**

**a été évaluée sur la base de la matrice inspirée du Référentiel EN 9100 Édition 2009**

« Systèmes de Management de la Qualité »  
Exigences pour les Organismes de l'Aéronautique, l'Espace et la Défense  
« Quality Management Systems »  
Requirements For Aviation, Space and Defense Organizations

et concernent les activités ci-après :

- ❖ **Maître d'œuvre et réalisation d'ensembles, sous-ensembles et composants pour toutes les industries à partir de plans, normes et cahiers des charges ainsi que les services annexes de logistiques.**

**La présente attestation a été délivrée dans les conditions d'application fixées par OFC.  
The corresponding attestation has been issued under OFC application rules.**

Un rapport d'évaluation a été établi, reprenant la synthèse et les résultats de cette évaluation.  
Ce rapport est diffusable dans son intégralité sur demande auprès de l'Entreprise.  
An evaluation report including the evaluation synthesis and results has been issued.  
The full text of this report can be disseminated on request to the company.

Evaluation réalisée par OFC le :  
Evaluation issued by OFC on :

**08 Juillet 2016**

**Pour la Direction Technique OFC  
Jean-Jacques DIEUZY**

DINOXSA (dit l'entreprise), titulaire de la présente attestation a demandé à OFC de procéder à l'évaluation de ses activités, telles qu'exposées ci-dessus. Au terme de son évaluation indiquée ci-dessus, OFC a délivré le présent document, attestant que l'entreprise DINOXSA intègre les principes tels qu'exposés au sein de la matrice inspirée du référentiel EN 9100 concernant le système de management et leurs activités et ce aux jours de réalisation de l'évaluation. Cette attestation ne porte que sur les activités du (des) site(s) indiqué(s) sur celle-ci et réalisées par l'Entreprise, aux dates d'audit d'évaluation mentionnées. La présente attestation qui est incessible, ne peut, en aucune manière, être modifiée unilatéralement, ni altérée par l'entreprise. L'entreprise s'engage à donner communication, sous la forme et les modalités qu'elle souhaite, immédiatement dès réception de la demande en ce sens, à toute personne qui en fait la demande, du rapport d'évaluation OFC qui intègre les résultats de la présente et ce sans altération ni modification dudit rapport. La délivrance de cette attestation et des résultats de celle-ci ne vaut pas, par elle-même, notification de la conformité, passée, présente et/ou future aux exigences de la législation et/ou d'une réglementation édictée par une administration nationale ou internationale, l'évaluation n'ayant pas pour but ni ne possède les moyens de vérifier l'application passée, présente et/ou future par l'entreprise de la réglementation à laquelle celle-ci est soumise. L'entreprise ne saurait en aucun cas prétendre qu'elle-même et/ou ses produits/services ont été, sont ou seront en conformité avec la législation et/ou la réglementation par le simple fait qu'elle se soit fait délivrer et/ou qu'elle dispose de la présente attestation ou des résultats de cette dernière.

# ATTESTATION



L'Organisme Français de Certification OFC atteste que :

## VISALP

1814, Avenue André Lasquin, BP12,  
74701 SALLANCHES, France

a été évaluée sur la base de la matrice inspirée du Référentiel EN 9100 Édition 2009

« Systèmes de Management de la Qualité »  
Exigences pour les Organismes de l'Aéronautique, l'Espace et la Défense

« Quality Management Systems »  
Requirements For Aviation, Space and Defense Organizations

et concernent les activités ci-après :

- ❖ **Etude et fourniture d'éléments d'assemblages spécifiques à partir d'échantillons, de plans, et de cahiers des charges ainsi que les services annexes de logistiques.**

**La présente attestation a été délivrée dans les conditions d'application fixées par OFC.  
The corresponding attestation has been issued under OFC application rules.**

Un rapport d'évaluation a été établi, reprenant la synthèse et les résultats de cette évaluation.

Ce rapport est diffusable dans son intégralité sur demande auprès de l'Entreprise.

An evaluation report including the evaluation synthesis and results has been issued.

The full text of this report can be disseminated on request to the company.

Evaluation réalisée par OFC le :

Evaluation issued by OFC on :

**08 Juillet 2016**

Pour la Direction Technique OFC  
Jean-Jacques DIEUZY

VISALP (dit l'entreprise), titulaire de la présente attestation a demandé à OFC de procéder à l'évaluation de ses activités, telles qu'exposées ci-dessus. Au terme de son évaluation indiquée ci-dessus, OFC a délivré le présent document, attestant que l'entreprise VISALP intègre les principes tels qu'exposés au sein de la matrice inspirée du référentiel EN 9100 concernant le système de management et leurs activités et ce aux jours de réalisation de l'évaluation. Cette attestation ne porte que sur les activités du (des) site(s) indiqué(s) sur celle-ci et réalisées par l'Entreprise, aux dates d'audit d'évaluation mentionnées. La présente attestation qui est incessible, ne peut, en aucune manière, être modifiée unilatéralement, ni altérée par l'entreprise. L'entreprise s'engage à donner communication, sous la forme et les modalités qu'elle souhaite, immédiatement dès réception de la demande en ce sens, à toute personne qui en fait la demande, du rapport d'évaluation OFC qui intègre les résultats de la présente et ce sans altération ni modification dudit rapport. La délivrance de cette attestation et des résultats de celle-ci ne vaut pas, par elle-même, notification de la conformité, passée, présente et/ou future aux exigences de la législation et/ou d'une réglementation édictée par une administration nationale ou internationale, l'évaluation n'ayant pas pour but ni ne possède les moyens de vérifier l'application passée, présente et/ou future par l'entreprise de la réglementation à laquelle celle-ci est soumise. L'entreprise ne saurait en aucun cas prétendre qu'elle-même et/ou ses produits/services ont été, sont ou seront en conformité avec la législation et/ou la réglementation par le simple fait qu'elle se soit fait délivrer et/ou qu'elle dispose de la présente attestation ou des résultats de cette dernière.